

COMMUNIQUE COMMUN SPFA / SPI / USPA

LES SYNDICATS DE PRODUCTEURS AUDIOVISUELS REÇUS PAR LE GROUPE FINANCEMENT DE LA COMMISSION COPE

Le SPFA, le SPI et l'USPA, qui regroupent l'ensemble des producteurs d'œuvres audiovisuelles, ont été reçus le 14 mai par le groupe « Financement » de la Commission pour la Nouvelle Télévision Publique.

Les syndicats de producteurs ont avant tout exposé à la commission l'état de crise dans lequel l'incertitude actuelle a plongé le secteur de la production. Ils ont rappelé que le groupe France Télévisions, avec des investissements annuels dans les œuvres audiovisuelles à vocation patrimoniale de l'ordre de 350 M€, assure à lui seul 50 % des commandes de production de l'ensemble des chaînes, et plus de 54 % des investissements des chaînes historiques.

La création audiovisuelle ne représente que 16 % du budget total de France Télévisions. Mais elle est apparemment la seule variable d'ajustement à court terme pour les dirigeants du groupe, qui répercutent lourdement sur la production l'incertitude qu'ils ressentent quant à leurs perspectives de recettes.

Aujourd'hui, les entreprises de production constatent, de la part de France Télévisions, une chute des commandes de l'ordre de 15 %. La situation s'aggravera encore en 2009, puisque les commandes de développement, qui conditionnent la production future, sont totalement interrompues.

Pour des milliers de salariés de la production audiovisuelle, c'est une période noire qui s'annonce.

Dans ces circonstances, les organisations de producteurs ont demandé aux membres de la Commission que la création audiovisuelle patrimoniale soit sanctuarisée dans le projet de modèle économique de la télévision publique. Les engagements de Patrick de Carolis lors de son élection, validés par l'Etat lors de l'adoption du COM 2006.2010, doivent être tenus, et les 420 millions d'euros, consacrés en 2011 à la création audiovisuelle, confortés par le rapport de la Commission. Il serait inconcevable que la réforme ait pour conséquence une régression de la création télévisuelle.

Cette contrainte conduit les organisations de producteurs à préconiser la plus grande prudence quant au rythme de réduction des recettes publicitaires.

Les producteurs ont plaidé pour l'amélioration du produit de la redevance, qui est la voie la plus légitime pour compenser la perte de recettes. Parmi les pistes possibles : l'indexation du montant de la redevance sur le coût de la vie, l'extension de la collecte à tous les modes de réception des images, la prise en compte du revenu des ménages, ou encore une meilleure collecte auprès des entreprises assujetties.

Par ailleurs, les producteurs ont demandé le renforcement de l'exposition des œuvres patrimoniales françaises sur les différentes antennes du groupe, notamment en matière de jeunesse.

Paris, le 14 mai 2008

Syndicat des Producteurs de Films d'Animation : 2, rue de la Roquette 75011 Paris ; tél : 01 55 28 83 05

Syndicat des Producteurs Indépendants : 1 bis, rue du Havre 75008 Paris ; tél : 01 44 70 70 44

Union Syndicale de la Production Audiovisuelle : 5, rue Cernuschi – 75017 Paris ; tél : 01 40 53 23 00